

28 sep 2012 -18:54

Appartient à Conseil des ministres du 28 septembre 2012

## Régie des bâtiments : désignation d'un consultant "dynamic office"

Le Conseil des ministres a autorisé la Régie des bâtiments à désigner un consultant "dynamic office" via une procédure négociée. Ce consultant opérera dans le cadre du réaménagement des bureaux du siège central de la Régie des bâtiments à Bruxelles.

Le Conseil des ministres a autorisé la Régie des bâtiments à désigner un consultant "dynamic office" via une procédure négociée. Ce consultant opérera dans le cadre du réaménagement des bureaux du siège central de la Régie des bâtiments à Bruxelles.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Servais Verherstraeten, secrétaire d'Etat aux Réformes institutionnelles, et à la Régie des bâtiments et au Développement durable  
Rue Royale 180  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 209 33 11

Service de presse de M. Steven Vanackere, Vice-Premier ministre et ministre des Finances et du Développement durable, chargé de la Fonction publique  
Rue de la Loi 12  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 574 80 05  
<http://www.minfin.fgov.be>